

Montréal, le 30 avril 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**Objet : Demande relative au dossier générique portant sur l'allocation des coûts et la structure tarifaire de Énergir  
Dossiers R-3867-2013 Phase 2B**

---

Chers confrères et consœurs,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des commentaires d'Énergir et des intervenants à propos de la rencontre préparatoire mentionnée dans sa lettre du 16 avril 2020<sup>1</sup>. Ainsi, elle tiendra, dans le cadre du dossier cité en objet, une rencontre préparatoire le **13 mai 2020, à compter de 9 h 00 sur la plateforme GoToMeeting**.

Dans sa communication du 3 avril 2020<sup>2</sup>, Énergir soulignait l'existence de points de convergence entre le rapport d'Elenchus (le Rapport) et sa preuve, soit une vision globale en matière de fonctionnalisation et d'allocation des coûts d'approvisionnement et l'importance d'analyser la nature des trop-perçus ou manques à gagner en fin d'année afin de les fonctionnaliser ultérieurement aux services appropriés. À ce sujet, la Régie se demande si les séances de travail ont donné lieu à des éléments de preuve additionnels qu'il conviendrait de consigner dans un complément de preuve.

Énergir avisait également la Régie dans cette même correspondance qu'elle amendera sa proposition initiale relative à la méthode de fonctionnalisation des coûts d'approvisionnement, de manière à proposer une application de la méthode à trois paliers telle que décrite dans le Rapport. De plus, le Distributeur présentera un complément de preuve sur les points de réflexion soulevés dans le Rapport mais qui ne sont pas abordés dans sa preuve initiale.

La Régie rappelle que le mandat qui a été confié à Elenchus consistait à identifier des pistes d'améliorations aux méthodes de fonctionnalisation, de classification et d'allocation des coûts de fourniture, de transport et d'équilibrage à la lumière du

---

<sup>1</sup> Pièce [A-0253](#).

<sup>2</sup> Pièce [B-0511](#).

nouveau contexte dans lequel évolue le Distributeur<sup>3</sup>. La Régie constate que depuis le dépôt de la preuve en chef d'Énergir, ce nouveau contexte continue d'évoluer.

L'objectif de la rencontre préparatoire est d'entendre Énergir au sujet des amendements qu'elle compte apporter à sa preuve en chef ainsi que des impacts de ces changements sur le déroulement du dossier. Par ailleurs, la Régie relève de la lettre d'Énergir ce qui suit :

*« Même si Énergir ne croit pas que tous les points de réflexion énoncés par l'expert soient requis, le traitement réglementaire du dossier sera plus rapide si ces éléments sont effectivement abordés. »<sup>4</sup>*

Dans cette optique d'efficacité réglementaire, la Régie aimerait entendre Énergir sur l'ampleur et l'exhaustivité de la nouvelle preuve qu'elle entend déposer. Elle souhaite également obtenir les commentaires du Distributeur sur l'opportunité de mettre à jour d'autres éléments de sa preuve.

La Régie entend discuter de ces sujets avec les participants lors de la rencontre préparatoire ainsi que de toute autre préoccupation ayant un impact sur le déroulement de la phase 2B. Dans ce contexte, la Régie fixe l'ordre du jour suivant pour cette rencontre préparatoire:

1. Remarques préliminaires
2. Commentaires d'Énergir sur les sujets suivants :
  - a. détails sur les amendements de sa preuve, notamment en ce qui a trait à l'application de la méthode à trois paliers telle que décrite dans le Rapport ;
  - b. précisions sur le caractère exhaustif et sur l'ampleur du complément de preuve qu'elle compte déposer sur les points de réflexions soumis dans le Rapport mais qui ne sont pas abordés dans sa preuve initiale ;
  - c. opportunité de déposer un complément de preuve sur la nature des trop-perçus ou manques à gagner en fin d'année afin de les fonctionnaliser ultérieurement aux services appropriés ;
  - d. calendrier envisagé de dépôt des amendements et du complément de preuve d'Énergir, incluant leur traduction en anglais;
  - e. impacts des amendements et du complément de preuve sur le paragraphe 78 de la décision D-2020-006<sup>5</sup> de la Régie.

<sup>3</sup> Décision [D-2018-103](#), p. 7, par. 23.

<sup>4</sup> Pièce [B-0511](#), p. 2.

<sup>5</sup> Décision [D-2020-006](#), p. 21, par. 78.

3. Pause
4. Questions à Énergir et commentaires des intervenants
5. Varia

Pour ce qui est de la procédure de branchement lors de cette séance de travail, voici les détails :

**Rencontre préparatoire R-3867-2013, Phase 2B**

mer. 13 mai 2020 09:00 - 13:00 (EDT)

**Participez à la séance depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone.**

<https://global.gotomeeting.com/join/853931021>

**Cette réunion est protégée par un mot de passe qui vous sera fourni dans un courriel distinct.**

**Vous pouvez aussi participer à l'aide de votre téléphone :**

Canada: [+1 \(647\) 497-9391](tel:+16474979391)

Les frais interurbains s'appliqueront et seront reconnus à titre de frais admissibles

**Numéro de la réunion:** 853-931-021

**Pour télécharger l'application dès maintenant :**

<https://global.gotomeeting.com/install/853931021>

Il convient de noter que la rencontre préparatoire ne pourra pas être diffusée en temps réel sur le site Web de la Régie mais que les notes sténographiques seront disponibles dans les meilleurs délais.

À titre d'information, dès que tous les participants seront en ligne, avec caméras ouvertes, la greffière audiencière débutera la rencontre préparatoire par la lecture du protocole d'ouverture et cèdera le contrôle de la rencontre à la formation. Il sera important de garder vos micros fermés en tout temps, sauf lorsque vous souhaitez prendre la parole. Vous constaterez, par ailleurs, qu'il vous sera possible, à l'aide des icônes au haut de l'écran, de transmettre des messages écrits à la formation et ou aux autres participants. Il vous sera également possible de partager le visionnement de certains documents.

La Régie demande aux intervenants qui souhaitent participer à la rencontre préparatoire de confirmer leur intention à la Régie au plus tard le **lundi 11 mai 2020, à 12h00** et d'identifier les personnes qui y participeront.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml